



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
VILLE DE BOIS-DES-FILION**

Assemblée publique de consultation de la Ville de Bois-des-Filion tenue le **8 avril 2025** à compter de **19 h 15**, au Chalet des citoyens à laquelle sont présents mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Denis Bourgeois
Odette Filion
Denis Poirier
Gilbert Guérette
Ginette Gagné Stoklosa
Benoist Latour

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Gilles Blanchette.

Monsieur Sylvain Rolland, directeur général et Madame Marie-Renée Houde, greffière sont également présents.

1. ADMINISTRATION.....

1.1

Rés. 2024-04-143 Ouverture de l'assemblée publique de consultation

Il est proposé par Madame la conseillère Odette Filion
Appuyé par Madame la conseillère Ginette Gagné Stoklosa

Et résolu :

D'OUVRIR la présente séance ordinaire à 19 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.2

Assemblée publique de consultation concernant le projet de Règlement numéro 7214 modifiant le règlement de zonage numéro 7800 concernant les exigences de stationnement des immeubles multifamiliaux de 50 logements et plus et la localisation des aires de stationnement dans le secteur Marcel-Provost

CONSIDÉRANT QU' une assemblée publique de consultation doit être tenue sur le projet de règlement numéro 7214;

Monsieur le Maire explique le projet de règlement numéro 7214, tel qu'adopté en séance ordinaire du conseil le 11 mars 2025;

➤Ce règlement a pour but de modifier les exigences de stationnement des immeubles multifamiliaux de 50 logements et plus pour la localisation des aires de stationnement dans le secteur Marcel-Provost.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.3

Rés. 2025-04-144 Levée de l'assemblée publique de consultation

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilbert Guérette
Appuyé par Monsieur le conseiller Benoist Latour

(Suite de l'assemblée publique de consultation du 8 avril 2025)



Et résolu :

QUE la présente assemblée publique de consultation concernant le projet de règlement numéro 7214 soit conclue et levée à 19 h 18.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GILLES BLANCHETTE
MAIRE

MARIE-RENÉE HOUDE, OMA
GREFFIÈRE

Aucune valeur juridique